



Feuille d'information

16.04.2008

Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011

Bonnes pratiques

Plan d'action

La «Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011» est la troisième stratégie fédérale de développement durable après celles de 1997 et 2002. Son plan d'action comprend 30 actions. Certaines d'entre elles poursuivent celles de la Stratégie 2002 pour le développement durable. A l'aide de quatre exemples sélectionnés dans quatre domaines différents, le présent document expose les résultats obtenus à ce jour et les développements prévus dans le cadre de la nouvelle Stratégie.

Défi clé 2: Énergie

Action 2.1 : Programme SuisseÉnergie¹

Le programme SuisseÉnergie a été lancé le 30 janvier 2001 par Moritz Leuenberger sur la base des lois sur l'énergie et sur le CO₂, au sens d'une «plate-forme pour une politique énergétique intelligente». SuisseÉnergie doit remplir le mandat constitutionnel et légal qui consiste à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables, soutenir les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse par des mesures concrètes et initier par là un approvisionnement durable en énergie.

Depuis son lancement, SuisseÉnergie s'est avéré une véritable réussite de la politique énergétique et climatique suisse. Sans SuisseÉnergie et le précédent programme Energie 2000, les émissions de CO₂ seraient supérieures de 2,8 millions de tonnes et la consommation d'énergie fossile de plus de 8% par rapport à leur niveau actuel. La consommation nationale d'électricité dépasserait de quelque 4,5% son niveau actuel. Grâce à SuisseÉnergie, l'utilisation efficace de l'énergie a été renforcée et la part des énergies renouvelables a nettement progressé. Le programme est devenu l'un des principaux moteurs de l'innovation dans l'économie.

¹ www.bfe.admin.ch/energie/00458/index.html?lang=fr



Pour sa deuxième étape, de 2006 à 2010, le programme SuisseÉnergie mise sur la continuité et sur une efficacité accrue afin de contribuer davantage à atteindre les objectifs de la politique énergétique et climatique. Cette deuxième étape est centrée sur la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs du marché. Les priorités sont définies comme suit: 1) modernisation des bâtiments (p. ex. information complète des propriétaires d'immeubles sur les aspects énergétiques de la modernisation des bâtiments), 2) énergies renouvelables (p. ex. mise à disposition de davantage d'instruments pour promouvoir les énergies renouvelables), 3) appareils et moteurs efficaces énergétiquement (p. ex. meilleure exploitation du potentiel d'économie dans les domaines des appareils ménagers, de l'électronique, de l'éclairage et des propulsions électriques), 4) utilisation rationnelle de l'énergie et des rejets de chaleur dans le secteur économique (p. ex. intégration dans les conventions de l'objectif d'économie de 50% des émissions de CO₂ issues des combustibles brûlés par l'industrie et les services), 5) mobilité efficace énergétiquement et générant de faibles émissions (p. ex. réduction des émissions de CO₂ des véhicules neufs à 140 g/km d'ici 2010, doublée d'une réduction substantielle de la consommation d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques).

Défi clé 4: Économie, production et consommation

Action 4.1: Politique intégrée des produits (PIP)²

La politique intégrée des produits (PIP) a pour but de réduire l'impact des produits sur l'environnement et la société tout au long de leur cycle de vie – de leur conception et leur fabrication à leur élimination en passant par leur utilisation. Elle implique tous les acteurs et prend des mesures là où elles ont le plus d'incidence. Pour ce faire, les principes de la PIP doivent être intégrés dans d'autres politiques, comme la politique commerciale ou celle des marchés publics.

Il existe une multitude d'instruments (volontaires ou obligatoires) qui peuvent contribuer à atteindre ce but, tels que: analyses du cycle de vie, amélioration des connaissances sur les flux de matières et de biens, accords sectoriels, labels ou directives pour la conception des produits ainsi qu'aides à la décision pour les responsables des achats. Il existe déjà des applications concrètes. L'étude de l'Empa sur les écobilans de divers «biocarburants» (entre guillemets pour souligner qu'ils ne sont pas forcément «écologiques»³) a par exemple pu fournir une base importante pour le travail législatif.

Dans le cadre du plan d'action, la Confédération veut générer une offre accrue de produits et services orientés vers la durabilité par le biais de la demande publique

² www.bafu.admin.ch/produkte/index.html?lang=fr

³ www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=12653



(pratique d'acquisition durable de la Confédération) et en fournissant aux fabricants et aux acheteurs des informations fiables sur la consommation de ressources. Elle prévoit en outre de proposer, dans le cadre d'une gestion durable des matières, des stratégies visant à réduire la consommation de ressources et les incidences sur l'environnement tout en assurant une qualité équivalente ou supérieure des produits.

Défi clé 4: Économie, production et consommation

Action 4.2: Construction durable⁴

C'est en 2004 que la «construction durable» a été définie dans la norme SIA 112/1 par des offices fédéraux, maîtres d'ouvrage, hautes écoles et concepteurs, et par le secteur du bâtiment, puis matérialisée au travers de critères et de conventions. Il y a déjà longtemps que les maîtres d'ouvrage de la Confédération, des cantons et des villes (KBOB et association eco-bau) mettent à disposition des outils de planification pour une construction durable. C'est à l'aide de ces bases qu'a été développé le nouveau standard «Minergie-ECO», auquel les maîtres d'ouvrage publics se sont déjà conformés pour de nombreuses constructions ou visent à le faire pour les constructions en cours.

Etant donné la grande importance de la construction pour notre société (p. ex. en termes économiques: les dépenses annuelles de construction s'élèvent en Suisse à plus de 50 milliards de francs, dont un tiers consenti par des maîtres d'ouvrage publics), la présente Stratégie veut définir de nouvelles priorités dans ce domaine avec l'action «Construction durable»: la Confédération veut formuler une stratégie durable pour son parc immobilier (y compris accord de limitation des émissions de CO₂ des bâtiments fédéraux). Elle veut en outre acheter des prestations de construction et des ouvrages qui satisfont à des exigences économiques, sociales et environnementales élevées tout au long de leur cycle de vie. Elle veut enfin exercer une influence sur le domaine de la construction, que ce soit par le biais de programmes adéquats (p. ex. SuisseÉnergie), en participant à la définition de prescriptions, de normes et de standards de construction (p. ex. Minergie-ECO) ou en renforçant le réseau pour la construction durable en Suisse.

Thématique transversale: 10 – Formation, recherche, innovation

Action 10.1: Poursuite de la politique visant à ancrer le développement durable dans les écoles suisses⁵

La qualité et l'orientation du système de formation sont des facteurs primordiaux pour donner aux générations futures la capacité de mettre effectivement en œuvre les objectifs de la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable. Il faut donc

⁴ www.bbl.admin.ch/kbob/00465/00469/index.html?lang=fr

⁵ www.edk.ch/f/CDIP/Geschaefte/framesets/mainAktivit_f.html



activer l'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) à tous les niveaux, de l'école enfantine à l'université.

La plate-forme EDD CDIP-Confédération a été créée en 2003 afin d'ancrer l'EDD dans l'école obligatoire. Six services fédéraux actifs dans ce domaine y participent⁶ en plus du Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La collaboration institutionnalisée des membres permet de poursuivre une stratégie unifiée en vue d'intégrer les différents objectifs de formation des offices fédéraux participants dans le domaine de l'EDD (formation à la protection de l'environnement, promotion de la santé, éducation globale et droits de l'homme). Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies sur l'éducation en vue du développement durable 2005–2014, la plate-forme EDD a élaboré un plan de mesures EDD 2007–2014. Ce plan de mesures vise l'intégration de l'EDD au moyen de quatre mesures: 1) intégration de l'EDD dans les plans d'études prévus pour chaque région linguistique, 2) idem dans la formation des enseignants, 3) idem dans le développement qualitatif des écoles et 4) renforcement de la collaboration internationale.

Depuis la révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées en 2006, celles-ci sont tenues de veiller au développement durable dans l'accomplissement de leurs tâches. Les nouvelles bases légales permettent en outre un système d'accréditation dans le domaine des hautes écoles spécialisées, inspiré de normes de qualité internationales. Les hautes écoles spécialisées sont invitées à proposer une offre d'études et de prestations conforme aux critères de la durabilité ainsi qu'à orienter les activités de recherche dans ce sens.

Ce processus de réforme dans le domaine des hautes écoles doit se poursuivre dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2012.

⁶ Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Direction du développement et de la coopération (DDC) et Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)